



ASPTT MARSEILLE
Base du Roucas Blanc
AVIS DE COURSE de la C.I.M.A
Du 17 au 20 Avril 2009

Autorités organisatrices

L'ASPTT MARSEILLE, affilié à la Fédération Française de Voile et associé à L'association de classe UNQUA-France et l'association de la classe L'EQUIPE FRANCE JEUNE et en collaboration avec le **Club de LA PELLE**, organise la Coupe Internationale Méditerranéenne de l'Amitié du 15 au 20 Avril 2009 à Marseille **Base du Roucas Blanc, 8 Promenade G Pompidou, Bouches du Rhône.**

1/ Règles

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile:

- Les règles de course à la voile (RCV) 2009-2012, y compris les prescriptions de la FFVoile
- Les règles de classe
- Cet avis de course
- Les instructions de course et leurs annexes
- En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra

2/ Publicité:

L'épreuve est classée en catégorie C selon l'article 20 du règlement de l'ISAF

3/ Admissibilité

L'épreuve est ouverte aux **420** et **L'EQUIPE, mixte et féminin**. Chaque concurrent résidant en France doit être titulaire d'une licence FFVoile (licence fédérale en cours de validité, visée par le médecin, autorisation parentale pour les mineurs) et à jour de leur cotisation de classe.

En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent reconnaît qu'il lui appartient sous sa seule responsabilité, de décider s'il doit prendre le départ ou continuer à courir.

4/ Inscriptions et Droits à payer

Les coureurs désirant participer à l'épreuve doivent adresser par courrier leur inscription à l'aide du formulaire ci-joint à :

ASPTT MARSEILLE, Secrétariat CIMA 09, Port Pointe Rouge
13008 MARSEILLE

accompagné d'un chèque d'inscription établi à l'ordre de ASPTT Marseille.

Les frais d'inscriptions sont de: jusqu'au 31 mars 85€ Euro
 à partir du 1er avril 120€ Euro

Le cachet de la poste fera foi.

Toute inscription non accompagnée d'un chèque ne sera pas prise en considération sauf pour les équipages étrangers qui pourront s'inscrire et payer sur place la somme de 85 € Euro.

CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS

La jauge et la confirmation des inscriptions se dérouleront le Mercredi 15 Avril 2009 de 9h à 18h et le Jeudi 16 Avril de 9h à 17h. **sur la BASE DU ROUCAS BLANC**

Lors de la confirmation d'inscription les coureurs devront **obligatoirement** fournir :

- leur licence 2009 avec le cachet médical à jour (Aucun certificat médical ne sera délivré par l'organisation)
- leur cotisation de classe à jour

- l'autorisation de port de publicité s'il y a lieu
- le certificat de conformité du bateau
- les mineurs devront présenter une autorisation parentale

5/ Programme :

Mardi 14 avril		Accueil des bateaux possible sur le site
Mercredi 15 avril	9h à 18h	Jauge et inscriptions
Jeudi 16 avril	9h à 17h 17h 14h	Jauge et inscriptions Clôture des inscriptions 1 ^{er} signal d'avertissement course entrainement
Vendredi 17 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses
Samedi 18 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses
Dimanche 19 avril	11h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses
Lundi 20 Avril	10 h	1 ^{er} signal d'avertissement de 1 à plusieurs courses

6/ Jauge

Tous les voiliers devront être en conformité avec les règles de classe. Les certificats de conformité seront présentés au moment du contrôle de jauge, ainsi que l'autorisation du port de publicité s'il y a lieu. Les voiles de 420 non préalablement certifiées ne seront pas acceptées. Des contrôles de jauge pourront être effectués en cours d'épreuve, à terre comme sur l'eau.

7/ Instructions de course

Les instructions de course seront disponibles au secrétariat de l'épreuve jusqu'à l'heure de clôture de la confirmation d'inscription

8/ Format de l'épreuve et parcours

Pour les 420, si au plus 80 équipages sont inscrits, un seul groupe sera constitué (course en flotte). Si plus de 80 équipages sont inscrits, les courses auront lieu en groupes avec éventuellement une phase de sélection et une phase finale (Groupes Or et Argent). La formule retenue sera conforme au règlement sportif de l'UNIQUA en vigueur au 1^{er} mars 2009 et sera détaillée dans les IC.

Pour L'EQUIPE, un seul groupe - 3 courses par jour maximum. La formule sera conforme au règlement sportif de l'association «L'EQUIPE FRANCE JEUNE » et sera détaillée dans les IC.

Les parcours pourront être de type trapèze, triangle ou banane.

9/ Pénalités

8.1 : La RCV 44.2, rotation de 2 tours s'appliquera

8.2 : La règle 42 des RCV sera appliquée, modifiée par l'article C1.2 des règles de classe pour les 420 et le paragraphe propulsion pour les L'Equipe.

10/ Classement

12 courses maximum seront courues. 4 courses sont nécessaires pour valider l'épreuve. Le système de points à minima, RCV A4.1 s'appliquera. Le classement sera établi sur l'ensemble des courses, moins la

plus mauvaise à partir de 5 courses courues et validées, et moins les 2 plus mauvaises à partir de 10 courses courues et validées.

11/ Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques. Voir RCV règle 4, Décision de courir. L'Autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, ou bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ Responsabilité et assurances

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de toute perte, dommage et/ou accident qui pourrait survenir en cours d'épreuve. Les concurrents possédant une licence FFVoile disposent de ce fait d'une assurance couvrant ces risques. Les accompagnateurs et entraîneurs devront également être assurés au minimum dans les mêmes conditions.

Les coureurs étrangers, ainsi que leurs accompagnateurs et entraîneurs, devront être assurés contre les dommages et les accidents causés aux personnes et aux matériels à tout moment pendant la durée de l'épreuve, à terre comme sur l'eau, pour un montant minimum de 1000000€ . Ils devront en apporter la preuve en confirmant leur inscription.

13/ Renseignements complémentaires

Tél/fax :04/91/16/35/93 04/91/16/80/44

Courriel :asptt_voile_marseille@hotmail.com

Site Internet: www.asptt-voile-marseille.com

Pour l'hébergement, prendre contact avec/ liste des hébergements et bulletin d'inscription en lien sur le site internet ci-dessus.